



RAPPORT DU PRÉSIDENT 2019-2020

29^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Bonjour à tous et toutes et bienvenue à notre assemblée générale annuelle qui couronne notre exercice 2019-2020. Comme par les années passées, nous articulerons notre propos sur les cinq axes principaux de notre planification stratégique quinquennale pour la période 2017-2021. Nous parlerons donc des stratégies de communication et de l'image de marque du RAAV, de sa gouvernance, d'action politiques et de lobbying, du développement de projets mobilisateurs et de l'amélioration des conditions de pratique professionnelle. Mentionnons d'emblée que le RAAV compte en 2019-2020 plusieurs belles réussites. Aussi, je soulignerai les actions spécifiques que nous avons faites en raison de la pandémie.

AXE 1 - Stratégies de communication et image de marque

Refonte du site web

Depuis quelques années déjà, le site internet du RAAV fait l'objet d'une révision progressive visant tout particulièrement à mieux mettre en valeur les services aux membres, d'en faciliter la navigation et d'en faire un centre d'information complet et convivial avec une forte valeur ajoutée. Plusieurs dossiers ont été mis à jour et certaines redondances et incohérences corrigées. Cependant l'heure est venue de procéder à une réelle refonte du site internet pour en revoir tout le contenu, sa logique et sa présentation générale. Cette refonte s'inscrit également dans le contexte d'une certaine urgence occasionnée par la nécessité de faire transiter le site internet vers un nouveau système de gestion des contenus (Content management system ou CMS) d'ici le mois de novembre prochain.

Plan de communication

Dans le même ordre d'idée, nous avons établi dès mars 2018 un plan de communication visant tout particulièrement la modernisation de l'image du RAAV dans le but de rejoindre une plus grande clientèle, composée notamment d'étudiants, d'autres associations et organisations, d'artistes émergents et d'artistes en arts numériques, médiatiques et interdisciplinaires. Nous avons ainsi poursuivi nos contacts avec différentes associations, Universités et regroupements pour susciter l'intérêt du RAAV auprès des artistes de la relève, mais aussi des artistes ayant des pratiques variées que ce soit en arts numériques ou interdisciplinaires, par exemple.

Au cours de l'année, nous avons porté une attention particulière vers les artistes inuits en rencontrant les représentants de l'institut culturel Avataq ainsi que la direction de la coopérative Art Nunavik. Nous

avons également entamé des discussions avec Camille Larrivée du Collectif des commissaires autochtones.

Le RAAV continue de porter une attention particulière à la pratique des arts visuels par les artistes issus de la diversité. À ce titre, le RAAV participe activement avec Diversité artistique Montréal (DAM) au Plan d'action concerté pour lutter contre le racisme systémique dans les arts et la culture.

Image de marques et logos

Dans le même ordre d'idée, nous avons renouvelé notre image de marque en dynamisant notre logo actuel et en le déclinant de différentes façons pour créer une réelle famille de marques. Nous avons également renouvelé notre matériel promotionnel en déclinant notre logo sur des stylos, des sacs promotionnels ou des pochettes corporatives pouvant servir lors de rencontres avec des groupes de membres potentiels.

Il est désormais possible également pour les membres en règle du RAAV de télécharger un sceau incorporant leur nom et leur année d'adhésion pour marquer leur appartenance au RAAV dans leur propre correspondance (site web, réseaux sociaux, matériel promotionnel).

Nous avons revu l'ensemble de nos ententes avec des fournisseurs privilégiés qui garantissent des rabais avantageux aux membres du RAAV. Cette année nous avons rajouté l'usine C, Tangente et le magazine Vie des Arts comme fournisseurs.

Démarches entreprises auprès des étudiants, des artistes de la relève et des artistes émergents

Nous avons mené plusieurs interventions pour améliorer notre visibilité auprès des artistes émergents et des étudiants. C'est ainsi que nous avons poursuivi nos collaborations avec différents organismes s'adressant soit aux étudiants en arts, aux artistes de la relève ou aux artistes œuvrant dans différents domaines des arts visuels.

Soulignons en particulier la participation de notre directeur Bernard Guérin comme formateur pour l'organisation **Artch (Art contemporain émergent)**. Cet organisme soutenu par le Conseil des arts de Montréal organise des expositions d'artistes en art contemporain émergent en plein cœur du centre-ville de Montréal, au square Dorchester. Plus d'une vingtaine d'artistes de moins de 35 ans, sélectionnés par un jury prestigieux en arts visuels, soutenu par le Conseil des arts de Montréal, ont pu exposer et vendre leurs œuvres au sein de structures alliant design, urbanisme et architecture spécialement conçues pour recevoir leurs créations. Ces mêmes artistes ont aussi reçu en prix des formations spécialisées sur le statut de l'artiste et en droit d'auteur donnés sous les auspices du RAAV.

Tout au long de l'année, le RAAV a poursuivi sa collaboration avec **Art cible** en assistant de jeunes artistes en voie de professionnalisation désirant être accompagnés dans leur négociation de contrats que ce soit pour des expositions ou la vente de leurs œuvres.

En septembre, Bernard Guérin a également donné un cours aux étudiants en arts du deuxième cycle de l'Université Laval à Québec à l'instigation de la professeure Paryse Martin.

Démarches entreprises auprès des représentants d'associations aux intérêts et activités complémentaires

Toujours dans le but d'aller à la rencontre des artistes et de se faire connaître auprès d'un large public, le RAAV a organisé une table ronde en collaboration avec son partenaire de longue date et événement phare en art contemporain : le Festival Art Souterrain à Montréal.

Ainsi, le 12 mars 2020, le RAAV a présenté- in extremis- au tout début de la pandémie une table ronde sur le thème de la Commémoration corrigée. Cette table ronde fut présentée à l'agora de l'UQAM devant un public que nous aurions espéré plus nombreux. Il faut souligner que l'événement a bien failli être annulé en raison des premières annonces de fermeture par le gouvernement le jour même.

Me François Le Moine, administrateur du RAAV et avocat expert en droit des arts, du divertissement et de la propriété intellectuelle a agi comme modérateur.

Les panélistes étaient :

Skawennati : née dans le territoire Mohawk de Kahnawà:ke, Skawennati appartient au clan des Tortues. Skawennati vit et travaille à Montréal en tant qu'artiste. Elle est représentée par la galerie ELLEPHANT et ses œuvres font partie de collections privées comme publiques, au Canada comme à l'international.

Jérôme Melancon : professeur agrégé en études francophones et interculturelles et associées au département de philosophie à l'Université de Regina en Saskatchewan. Il co-préside le Reconciliation Action Committe de l'Université.

Maria Silina : Professeure associée à l'UQÀM. Maria Silina est historienne de l'art et travaille actuellement comme chercheur à l'Institut de recherche pour la théorie et l'histoire des arts visuels de l'Académie russe des arts à Moscou.

Infolettres et communications

Tout au long de l'année, nous avons revu le format de notre infolettre pour la rendre encore plus intéressante et pertinente pour les artistes en arts visuels. Une attention particulière a été portée au repérage des sujets d'actualités. Dans cet ordre d'idées, l'enchaînement et l'accélération, des événements et des annonces entourant la Pandémie de COVID-19 a fait en sorte que nous sommes passés d'une infolettre mensuelle à une hebdomadaire pour nous assurer de retransmettre toute l'information pertinente au fur et à mesure. Je tiens à remercier tout particulièrement Léa (Foucault) qui a su relever ce défi.

AXE 2 - gouvernance du RAAV, représentativité et concertation

Plan d'orientations stratégiques et plan d'action 2020-2021

Conformément aux grandes orientations de notre plan stratégique, le conseil d'administration a adopté il y a quelques jours un Plan d'action qui priorisera certaines actions pour la prochaine année, tout en poursuivant des démarches entamées depuis le plan d'action précédent. Ce Plan d'action fait partie des documents qui sont disponibles sur notre site web. La prochaine année sera certainement marquée par l'important projet de création d'une ontologie dans le domaine des arts visuels ce qui permettra à terme la création d'un système d'identifiant unique qui permettra d'identifier de façon simple et efficace les œuvres et leurs créateurs.

Antenne dans la Capitale nationale

Le RAAV a maintenu son antenne dans la Capitale nationale en la personne de l'artiste Amélie Proulx, qui est officiellement rentrée en poste en août 2017 et nous a quittés à l'automne 2019, tout simplement par manque de temps.

Amélie Proulx a participé activement à la table de concertation en arts visuels du Conseil de la culture de Québec où se sont réunis artistes individuels, travailleurs culturels, représentants de centres d'artistes et de galeries privées, et commissaires indépendants.

Amélie Proulx a aussi contribué à informer les artistes de la relève en présentant une conférence de deux heures aux étudiants du cours *l'Artiste et sa carrière* du baccalauréat en arts visuels de l'Université Laval.

L'antenne de Québec, le Directeur général et l'ancienne présidente du RAAV Danielle April ont poursuivi leurs démarches auprès de la Direction de la planification et de la coordination au ministère de la Culture et des Communications pour discuter de la révision du décret d'application de la Politique

d'intégration de l'art à l'architecture dont la dernière révision date de plus de 20 ans. Je tiens au nom du conseil d'administration du RAAV et de tous ses membres à remercier Madame Danielle April pour son implication dans ce dossier.

Enfin, notre antenne de Québec travaille actuellement en collaboration avec Fnoune Taha, conseillère en développement culturel au Conseil de la culture de Québec afin de transmettre une lettre officielle à la ministre de la Culture et des Communications afin de revendiquer la gratuité dans les musées nationaux en tout temps pour les artistes et artisans professionnels ainsi que pour les intervenants du milieu culturel, à l'instar de ce qui existe au plan international grâce à la carte de L'association internationale des arts plastiques.

Depuis le mois de janvier, l'artiste en arts visuels François Mathieu a pris le poste d'antenne du RAAV pour la région de Québec et de Chaudière-Appalaches. Un plan d'action est en voie d'élaboration visant une série de prise de contact avec plusieurs intervenants du milieu dont le Conseil régional de la culture, les nouveaux dirigeants du Service de la culture de la Ville de Québec et les représentants de la manif d'art.

Antenne à Sherbrooke

En cours d'année, nous avons eu le plaisir d'amorcer notre collaboration avec Sandra Tremblay qui agit comme antenne du RAAV en Estrie et dans ses environs. C'est ainsi que nous avons enclenché une analyse des principaux enjeux liés à la diffusion des arts visuels dans la région. En parallèle, nous avons organisé une première rencontre avec les représentants du Service de la culture de la Ville de Sherbrooke pour discuter de différentes préoccupations sur la juste rémunération des artistes en arts visuels. Enfin, nous avons eu une rencontre virtuelle avec la directrice du Musée de Sherbrooke pour soulever en particulier nos préoccupations sur la rémunération des artistes participant à des expositions « virtuelles » sous différentes formes.

Candidatures au conseil d'administration

Cette année plusieurs postes seront à pourvoir. Avec les années, le portrait du milieu artistique change. Les artistes autochtones, tout comme les nouveaux arrivants, sont de plus en plus présents, alors que les pratiques artistiques évoluent notamment au gré des nouvelles technologies. Au RAAV, nous avons cette volonté de rejoindre tous les artistes en arts visuels du Québec. Nous souhaitons qu'ils se joignent à nous et qu'ils participent grâce à leur expertise à l'élaboration d'une vision d'avenir pour le RAAV.

Cette année, outre les membres qui sont en ré-élection et qui devront confirmer leurs intentions de poursuivre pour un nouveau mandat, nous devons porter une attention particulière sur notre

représentativité régionale, car nos règlements généraux prévoient que pour les administrateurs artistes au moins trois administrateurs doivent être originaires de régions extérieures à la grande région de Montréal.

Plus tard pendant l'assemblée, nous procéderons à l'élection de nos administrateurs et nous vous donnerons le détail des postes disponibles.

AXE 3 – Actions politiques et lobbying

Mise à jour du Guide pratique pour la tenue d'expositions dans le réseau Accès culture de la Ville de Montréal

Au cours des deux dernières années, le RAAV a contribué activement à la production d'une nouvelle version mise à jour de ce guide. La Ville s'est engagée à encourager fortement les maisons de la culture faisant partie de son réseau Accès culture à respecter et appliquer ce guide pratique, qui identifie les tarifs qui doivent être respectés en matière de droits d'exposition et de reproduction, ainsi que les honoraires pour les autres services rendus par les artistes dans le cadre d'expositions. C'est ainsi que depuis le début de l'année, nous publions le lien internet vers ce guide qui deviendra, nous l'espérons, une référence non seulement pour le Réseau accès culture, mais aussi pour l'ensemble des expositions initiées par les villes et municipalités du Québec.

Problématique des ateliers d'artistes à Montréal

Montréal s'identifie comme une ville de créateurs, mais ceux-ci éprouvent de plus en plus de difficulté à conserver leurs espaces de création et de production à des coûts raisonnables en raison de hausses de loyers fulgurantes liés à l'embourgeoisement des quartiers.

Les artistes s'installent dans un quartier, l'investissent, lui redonnent vie et insufflent par la même occasion une nouvelle vitalité économique et culturelle au secteur. Ce phénomène de revitalisation, d'« embourgeoisement » entraîne l'augmentation notable de la valeur foncière de ces quartiers, les grandes entreprises cherchent à s'y installer à leur tour, créant un autre phénomène, celui-ci désastreux, la délocalisation des artistes.

C'est ainsi que le RAAV, le Conseil québécois des arts médiatiques (CQAM), le Regroupement des arts interdisciplinaires du Québec (RAIQ), le Regroupement des centres d'artistes autogérés du Québec (RCAAQ) se sont joints au groupe formé par le regroupement Nos Ateliers et Ateliers créatifs Montréal (ACM) afin de poursuivre des démarches auprès de la Ville dans le but de créer un cadre d'intervention pour corriger la situation.

La réponse de la Ville a été très positive puisque début avril, après plusieurs rencontres et pourparlers, elle lançait une étude visant à brosser l'état des lieux des ateliers d'artistes et d'artisans montréalais non résidentiels établis sur l'île de Montréal. L'objectif, connaître l'état de précarité des ateliers et mieux aborder les enjeux liés à l'occupation de ceux-ci. Près de 225 artistes et artisans ont répondu au sondage et la Ville de Montréal devrait nous partager leurs conclusions sous peu. La Ville de Montréal nous promet un plan d'action à l'automne 2019. C'est donc à suivre.

Politique du 1% : l'intégration de l'art à l'architecture

De la même façon que nous l'avons fait auprès du Service de la culture et des relations internationales de la Ville de Québec, le RAAV a rencontré les représentants du côté de la Ville de Montréal afin de s'assurer que la délégation au niveau municipal de la Politique d'intégration de l'art à l'architecture se fasse de façon conforme, dans le respect des intérêts professionnels des artistes. On se souviendra que le RAAV avait émis de sérieuses réserves et mis en lumière les risques inhérents à la délégation de cette politique phare du Gouvernement du Québec vers le niveau municipal. Au meilleur de notre connaissance, la Ville de Montréal n'a pas encore annoncé ses intentions quant à l'exercice de ce pouvoir.

Nous avons également eu quelques échanges avec les responsables au ministère de l'application de la Politique pour réclamer des réponses à nos demandes quant à la révision du décret d'application de la Politique. Ce décret n'a pas été revu depuis près de 25 ans, ce qui est tout simplement inacceptable. Nos recommandations étaient axées sur l'importance d'assurer un champ d'application qui soit le plus large possible à cette Politique tout en assurant un cadre qui soit juste et équitable pour l'ensemble des artistes en arts visuels. Malheureusement, nous avons été confrontés à un changement du personnel responsable au MCC, combiné à un déclassement en termes de priorité au MCC en raison de la pandémie du Covid-19.

Révision des deux lois sur le statut de l'artiste (32.01 et 32.1)

À l'instar des autres associations régies par la loi S-32.01, le RAAV dénonce depuis plusieurs années déjà le caractère fondamentalement inéquitable de cette loi qui régit son accréditation. Tout en donnant certains pouvoirs aux associations, cette loi ne prévoit aucun mécanisme forçant les diffuseurs à négocier des ententes collectives avec les artistes en arts visuels. Une telle loi existe au niveau fédéral et c'est ainsi que le RAAV, avec son partenaire CARFAC a réussi – au prix d'une audition à la Cour Suprême – à négocier une première convention collective avec le Musée des Beaux-arts du Canada.

Comme vous le savez, le ministère de la Culture et des Communications du Québec a annoncé en grande pompe en décembre dernier l'amorce de la révision des deux lois québécoises sur le statut de l'artiste. Le processus comprenait d'abord des consultations en ligne à l'hiver suivies d'audiences publiques au printemps.

Sans tarder, le RAAV a procédé à une tournée de consultations auprès d'intervenants privilégiés pour étoffer ses arguments visant une mise à niveau importante de la loi pour enfin créer un cadre légal solide pouvant assurer des conditions de « travail » satisfaisantes pour les artistes en arts visuels. Or, tout le processus a déraillé en raison de la pandémie et pour le moment, nous ne savons pas quand le train sera remis en marche. La bonne nouvelle c'est que nos arguments et notre mémoire sont prêts et que nous sommes motivés plus que jamais à faire valoir vos droits auprès des instances gouvernementales.

Révision de la Loi sur le droit d'auteur

Comme vous le savez, la Loi sur le droit d'auteur doit faire l'objet d'une révision obligatoire qualifiée de « parlementaire » tous les cinq ans. Cette révision est toujours en cours et a été prise en charge par le Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie. Le RAAV a présenté des mémoires étoffés et a comparu l'année dernière devant le Comité pour faire valoir plusieurs points de concert avec CARFAC et la société de gestion COVA-DAAV. Nous avons insisté sur l'importance de la reconnaissance du droit de suite sur la revente des œuvres, sur l'aspect discriminatoire de la date du 7 juin 1988 quant aux droits d'exposition et sur la portée beaucoup trop grande de l'exception faite à l'éducation.

Le 15 mai 2019, le Comité permanent du patrimoine canadien a déposé son rapport à la Chambre des communes. Le RAAV accueille très positivement 2 des 22 recommandations en particulier, à savoir :

- La recommandation #18 : que le gouvernement du Canada modifie la *Loi sur le droit d'auteur* pour préciser que les dispositions relatives à l'utilisation équitable ne s'appliquent pas aux établissements d'enseignement si l'œuvre est accessible sur le marché.

- La recommandation #22 : que le gouvernement du Canada établisse le droit de suite.

Pour le moment, vous l'aurez deviné, l'agenda du gouvernement fédéral est complètement perturbé par la gestion de la Pandémie de la Covid 19 de sorte qu'il est bien difficile de prévoir quand et comment le gouvernement fédéral répondra aux recommandations émises par les comités -dont certaines sont prometteuses- notamment quant à la suggestion d'analyser les tenants et aboutissants du droit de suite

dans un contexte où ce droit pourrait être considéré comme étant de juridiction provinciale. Il s'agit donc ici d'un dossier à relancer prioritairement avec notre partenaire CARFAC.

AXE 4 - Développement de projets mobilisateurs et structurants

Arrivée d'un agent de développement numérique (ADN)

Vous l'aurez peut-être vu dans nos communications, l'équipe du RAAV s'est enrichie récemment d'une agente de développement culturel numérique, Marie-Christine Dubé. Celle-ci a partagé son temps entre notre association et l'Association des galeries d'art contemporain (AGAC) jusqu'à la fin mars 2020. Depuis cette date, Maryse Dupuy nous a rejoints et a pour principal mandat de gérer les deux subventions que nous avons obtenues du Conseil des arts du Canada.

Maryse Dupuy aura la responsabilité d'accompagner le RAAV dans sa transformation numérique. Plus précisément, elle se penchera sur la question de la découvrabilité et de la traçabilité des œuvres des artistes en arts visuels.

Une première subvention obtenue par Access Copyright et sa filiale Prescient permettra de se servir de la banque d'image numérique ENOAC comme prototype pour l'utilisation de la technologie de la chaîne de bloc (block chain) dans la mise au point de registre informatique liant les œuvres à leurs auteurs. De plus, nous sommes très fiers d'avoir obtenu une bourse visant la mise en place dans une première phase d'une ontologie spécifique au domaine des arts visuels laquelle sera suivie d'une seconde phase qui permettra le développement d'un identifiant unique propre au domaine des arts visuels.

COVA-DAAV Droits d'auteur Arts visuel (anciennement connu sous le nom de CARCC)

La gestion des droits d'auteur en arts visuels a toujours été une préoccupation majeure du RAAV depuis sa fondation.

En 2014, le RAAV et CARFAC se sont alliés pour offrir à tous les artistes du Québec et du Canada les services d'une société de gestion collective renouvelée, administrée par des artistes dans l'intérêt des artistes, et qui leur offrent des services adaptés à leurs besoins et à ceux des divers types d'utilisateurs de leurs œuvres (les musées, centres d'exposition, éditeurs de livres et revues, etc.). Cette société opère maintenant sous le nom français de Droits d'auteurs Arts visuels, et en anglais, Copyright Visual Arts. La société de gestion collective a récemment retenu les services de Marcia Lea à titre d'agente à l'émission des licences qui consacreront trois jours par semaine à la représentation des membres de COVA-DAAV auprès des utilisateurs de leurs œuvres. Par ailleurs la coordination et l'administration de COVA-DAAV continueront d'être faites à partir des bureaux du RAAV à Montréal.

Au cours de la dernière année, le RAAV, à titre de partenaire, a poursuivi les mesures de revitalisation de la société de gestion COVA-DAAV en standardisant ses licences et en valorisant son service auprès des utilisateurs potentiels d'œuvres d'art.

Droits d'auteur Arts visuels a reçu en 2016 une subvention de 66 000\$ de Patrimoine Canada pour réaliser le projet de modernisation de son fonctionnement qui lui permettra d'opérer un site internet pleinement transactionnel comme celui du RAAV. Le site sera également connecté à un dispositif d'octroi de licences en ligne de façon à faciliter la libération des droits. Le projet initial prévoyait le lancement du site en 2017, mais nous avons dû faire face à différents imprévus de sorte que ce n'est que tout récemment qu'une première version bêta de la plateforme a commencé à être testée et fait l'objet de corrections des anomalies (bogues). Pour le moment le lancement officiel est prévu pour (ou a eu lieu) le (DATE À COMPLÉTER).

De plus, cette plateforme pourra éventuellement se connecter à d'autres banques d'images ce qui lui permettra d'augmenter son 'catalogue' et sa notoriété auprès des usagers, permettant ainsi de générer de meilleurs revenus aux artistes en arts visuels participant à ces banques d'images et en particulier à l'ENOAC.

AXE 5 - Amélioration des conditions de pratique professionnelle

Renouvellement de la grille tarifaire RAAV/CARFAC

En 2019 et 2020, le RAAV et CARFAC ont procédé à une révision complète de leurs grilles tarifaires dans le but de les moderniser en retirant certaines expressions ou usages désuets, et en rajoutant de nouveau, en ajustant certains tarifs et en simplifiant d'autres, le tout à la « sauce numérique ». Cet important exercice a également été complété tout récemment par l'ajout de tarifs spécifiques pour les expositions dites 'virtuelles'. Ceci s'est avéré primordial dans le contexte de la pandémie du COVID-19 au cours de laquelle on a offert à bien des artistes de transformer leurs expositions en expositions virtuelles sans pour autant pouvoir se référer à une structure tarifaire solide, le tout dans un contexte où leur pouvoir de négociations était quasi-inexistant.

Carte AIAP

L'information concernant cette carte reconnue internationalement a été mise à jour tout particulièrement quant à la liste des musées européens qui l'acceptent. Cette carte est désormais acceptée également aux artistes membres du Conseil des métiers d'arts en vertu d'une entente tripartite avec CARFAC. Au cours de l'année, le RAAV poursuivra ses démarches pour élargir la reconnaissance de cette carte.

Comité d'admissibilité

En cours d'année nous avons poursuivi le travail de modernisation des procédures pour le comité pour évaluer le professionnalisme des lieux de diffusion notamment pour les lieux non reconnus par le ministère de la Culture et des communications et ceux œuvrant à l'extérieur du Québec. En ce sens, nous avons identifié de concert avec Diversité artistique Montréal des experts pour reconnaître les artistes issus des grandes zones géographiques du Québec et du monde. Ainsi, nous allons marquer notre réceptivité aux recommandations mises de l'avant par le Conseil des arts de Montréal dans son rapport sur l'autochtonie et la diversité culturelle.

Accord-cadre avec le Musée des beaux-arts du Canada

Le renouvellement de notre accord-cadre avec le Musée des beaux-arts du Canada pour une période additionnelle de quatre (4) ans a été ratifié par les membres du RAAV et de CARFAC le 28 mai 2018, et signé par toutes les parties le 1^{er} juin 2018. Nous estimons que les résultats de ces négociations et les modifications qui ont été apportées à cet accord-cadre sont bénéfiques pour les artistes. Cette année nous avons amorcé des discussions avec CARFAC dans le but d'identifier un ou plusieurs autres diffuseurs de juridiction fédérale qui pourraient faire l'objet d'un avis de négociation pour obtenir des ententes de même nature. Pensons par exemple au Musée de la civilisation et au Musée de la guerre. Nous croyons qu'il est primordial que nos associations profitent pleinement des avantages de la loi sur le statut de l'artiste fédérale et espérons vivement que notre partenaire CARFAC sera partant dès cette année pour entamer de telles négociations.

Formation professionnelle (la totalité du rapport de la formation – Annexe B – est disponible sur notre site Internet)

Cette année a été marquée au niveau de la formation professionnelle par la mise en œuvre de la mutualisation de l'offre de formation continue par le RAAV avec Illustration Québec. La charge de travail de la coordonnatrice a augmenté de façon notable tout comme le nombre total de formations. Cela dit l'expérience s'avère positive et nous permet de développer de nouveaux liens avec les illustrateurs.

IQ a présenté 12 formations avec un excellent taux d'inscriptions. Du côté du RAAV, nous avons présenté 23 formations avec un taux d'inscription maximal et avons dû en annuler une, faute d'inscription insuffisante. Parmi celles-ci trois étaient de nouvelles formations.

L'année 2019-2020, a été une année exceptionnelle en ce qui concerne les montants alloués par Service Québec pour les formations. Pour l'année 2020-2021, les montants de subventions reviendront aux taux normaux des années passées, nous retrouverons donc une programmation moins chargée

que 2019-2020, mais tout aussi diversifiée. En revanche, nous aurons une nouvelle offre de tutorat par les pairs pour les artistes en arts visuels.

Cette année, notre coordonnatrice lancera également une étude de besoin visant le meilleur arrimage possible de notre offre de formation avec les besoins de formation des artistes en arts visuels de toutes disciplines qu'ils soient de la relève, émergente et bien établie.

Avec l'arrivée de la pandémie de Covid-19, le RAAV a été dans l'obligation d'annuler 9 formations qui étaient programmées pour la session du printemps. Le RAAV a tout de même réussi à présenter une formation adaptée en classe à distance afin de pouvoir présenter *Démystifier les foires et les salons. Comment bien se préparer pour en tirer le maximum* dans ce contexte de pandémie.

Cliniques juridiques

Tout au long de l'année, nous avons organisé sept cliniques juridiques (en moyenne une par mois) qui étaient animées en alternance par Me Johanne Daniel et Me Bertrand Menon, avocats spécialisés en droit des arts et en droit d'auteur. Les artistes intéressés à participer doivent prendre rendez-vous et présenter leur question de nature juridique d'avance. Ces cliniques sont d'abord des sources d'information juridique de première ligne et dans bien des cas, permettent aux parties en cause de régler leurs différends. Par ailleurs, si d'autres mesures de nature de juridiques s'imposent les artistes sont alors invités à poursuivre leurs démarches avec l'avocat de leur choix.

Fonds Serge-Lemoyne

Comme vous le savez, la mission du Fonds Serge-Lemoyne est d'offrir un soutien ponctuel aux artistes professionnels vivant une situation de crise. Depuis sa mise sur pied, il y a une dizaine d'années maintenant, notre Fonds aura soufflé un vent d'espoir et d'empathie sur les artistes les plus démunis. Au 31 mars 2020, le Fonds Serge-Lemoyne, avait accumulé environ CHIFFRE À OBTENIR \$. Ce montant, nous le devons majoritairement aux membres du RAAV, qui année après année par le biais de leur cotisation annuelle participent à la vitalité du Fonds. Rappelons que le Fonds Serge-Lemoyne et les cinq autres Fonds artistiques, soit les Fonds Yves-Thériault (écrivains), Jean-Carignan (musiciens), Prévost-Bussièrès (techniciens de scène), ARRQ (réalisateurs) et SARTEC (scénaristes) sont chapeautés par la Fondation des artistes (FDA).

Nous désirons souligner que cette année la Fondation des artistes a bénéficié d'une contribution importante de la part de Netflix ce qui lui a permis à son tour de bonifier des dons octroyés par les différents fonds affiliés, dont le fonds Serge-Lemoyne.

L'édition 2019 du Défi Impro de la FDA a permis d'amasser un total de 95 000\$ dont près de 7 000\$ ont été remis au fonds Serge-Lemoyne. L'édition 2020 devait avoir lieu le 5 mai 2020, mais a été annulée en raison de la COVID-19.

Conclusion

En guise de conclusion - vous l'aurez deviné- nous devons souligner que la pandémie a perturbé bien des projets que nous avions prévus au printemps dernier et à l'été. C'est ainsi que nous avons dû annuler les activités suivantes :

- Notre atelier au colloque des Arts et la Ville concernant la présentation de notre guide des meilleures pratiques pour les expositions organisées par les villes et municipalités;
- L'événement-bénéfice Arts sans frontières (né de l'initiative d'Avocats sans frontières section Université McGill);
- Le défi Impro pour le Fonds Serge Lemoyne organisé en collaboration avec l'Union des artistes;
- Notre collaboration à la Foire papier bien que notre président ait néanmoins participé à une table ronde sur les ateliers d'artistes;
- L'organisation d'un midi-conférence à Genève sur les 100 ans du droit de suite, en marge des travaux du Comité permanent de l'OMPI sur les droits d'auteur.
- Neuf formations

Par ailleurs, le personnel du RAAV a su faire preuve de résilience en se réorganisant rapidement en mode télétravail tout en assurant la continuité et la fluidité de nos opérations et de nos services auprès de nos membres et de la communauté des arts visuels en général.

De façon spécifique, nous avons mis en place rapidement un programme spécial de bourses pour les artistes ayant subi une annulation de leurs expositions en raison de la pandémie. Nous avons participé activement aux différentes cellules de crises et comités spéciaux mis de l'avant par l'ensemble de l'écosystème des arts tout particulièrement par le CALQ et le ministère de la Culture et des Communications. Nous avons élaboré un sondage envoyé à nos membres afin de savoir quels sont les impacts de la Covid-19 sur leurs activités professionnelles. Ceci dans le but de pouvoir communiquer les besoins des artistes en arts visuels aux instances gouvernementales. Nous avons déployé nos efforts pour assimiler toute cette information et la partager rapidement et efficacement auprès de nos membres, grâce notamment à l'augmentation de la fréquence de la publication de notre infolettre.

Pour terminer, je tiens à remercier l'équipe solide que constituent les employés du RAAV. Une équipe dédiée à la cause des artistes, d'une grande efficacité, et qui accomplit un travail énorme. Je souligne la contribution de Léa qui participe activement au renouveau de nos communications et le retour de

Maryse qui occupait autrefois ce poste aux communications, mais qui est revenue chez nous au poste d'agente de développement numérique, à la suite d'une parenthèse de près d'un an.

Enfin, je tiens à remercier notre directeur général Bernard Guérin qui nous a quittés au cours de l'été pour maintenant se joindre au Réseau des Conseils régionaux de la culture.

J'en profite pour remercier également mes collègues du Conseil d'administration et à tous ceux et celles qui donnent leur temps bénévolement dans la réflexion et l'avancement des différents dossiers.

Plusieurs postes seront à pourvoir au Conseil et je vous invite à solliciter un mandat auprès de vos collègues lors des élections qui auront lieu au cours de notre assemblée.

Merci, Moridja Kitenge Banza, Président